



**Un territoire exceptionnel
en pleine mutation**



DOSSIER DE PRESSE SIMI 2014





Le démarrage des travaux du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport, élément structurant du Grand Arénas sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Éco-Vallée plaine du Var, marque une étape décisive pour le futur quartier d'affaires international et pour l'Éco-Vallée tout entière.

Le Grand Arénas, futur quartier d'affaires international de la Métropole Nice Côte d'Azur, est fondé sur une approche de la mixité urbaine avec des bureaux, hôtels, logements et équipements publics pour plus de 20 000 emplois. Situé à proximité directe de l'aéroport international Nice Côte d'Azur, il intègre le pôle multimodal de transports et accueillera en outre un parc des expositions qui confortera la place de Nice parmi les grandes destinations du tourisme d'affaires. L'architecte-urbaniste Josep Lluís Mateo a conduit les études de Grand Arénas et en supervise la réalisation.

Un premier projet stratégique pour l'Éco-Vallée

Sur 49 hectares, le Grand Arénas propose 390 000 m² d'immobilier tertiaire à développer à proximité du quartier existant l'Arénas, sans oublier le futur parc des expositions de 65 000 m². Le Grand Arénas démultipliera

ainsi le potentiel du quartier en matière d'emplois en accueillant à terme 22 000 postes, contre 3 000 actuellement. C'est donc aussi un lieu de travail et de vie qui sera doté de 2 000 logements ainsi que des services et commerces.

Grâce au pôle d'échanges multimodal, desservi par la quasi-totalité des moyens de transport, ce nouveau quartier bénéficiera d'emblée d'une position privilégiée en Europe et contribuera au rayonnement international de la Métropole. ■

Le pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport, connexion optimale entre modes de transport

Conçu pour accueillir à terme jusqu'à 17 millions de voyageurs par an, le pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport permettra une connexion optimale entre l'aéroport, la future ligne ferroviaire Provence Alpes Côte d'Azur, les trains régionaux, le réseau de bus urbains et interurbains, les services d'autobus et vélobus ainsi que les infrastructures routières, avec une offre de 1 150 places de parking relais. L'efficacité du réseau de transport en commun s'en trouvera significativement augmentée.

Le pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport jouera ainsi à l'horizon 2018-2020 un rôle majeur et structurant pour l'Éco-Vallée et pour l'ensemble de la Métropole Nice Côte d'Azur. Il constitue

le premier et principal maillon d'un véritable réseau de pôles multimodaux qui jalonnent l'Éco-Vallée au service de la mobilité durable.

L'EPA s'est vu confier la réalisation des espaces publics du pôle multimodal dont les premiers travaux ont démarré en avril 2014 avec le reprofilage du boulevard René Cassin (à l'ouest de Nice) et le pont-rail de 40 mètres de large qui rendra possible le passage de la future ligne de tramway venant du centre-ville de Nice vers les deux terminaux de l'aéroport, au sud, et vers le Centre administratif, au nord. Ces travaux vont modifier significativement l'organisation du quartier, créant ainsi un nouvel axe Nord-Sud reliant l'aéroport à l'avenue du Mercantour réservé

aux transports en commun en site propre et aux modes doux. Cet axe sera ensuite prolongé jusqu'au stade Allianz Riviera via la future voie des 40 mètres, à l'horizon 2016-2018. ■

Grand Arénas Programmation générale

750 000 m² de constructibilité globale dont :

- > 390 000 m² de bureaux
- > 150 000 m² de logements soit 2 000 logements
- > 110 000 m² d'équipements (dont 65 000 m² pour le parc des expositions)
- > 100 000 m² d'hôtels, commerces et services

« La Métropole Nice Côte d'Azur a engagé une véritable mutation économique et s'est organisée pour favoriser l'implantation et le développement des entreprises. Celle-ci se traduit en particulier au travers de l'Opération d'Intérêt National Éco-Vallée, qui s'articule autour de 2 projets majeurs : le quartier d'affaires international Grand Arénas et la technopole urbaine Nice Méridia. J'ai eu l'occasion de poser la 1^{re} pierre du 1^{er} immeuble de bureaux de Nice Méridia en octobre dernier. Je me réjouis aujourd'hui du lancement de ce nouveau programme sur Grand Arénas. Localisé en plein cœur du quartier d'affaires de Nice, au pied du 2^{ème} aéroport international de France, relié dès 2017 au centre ville avec la livraison de notre nouvelle ligne de tramway, ce projet va permettre de répondre aux besoins des entreprises et confirme que les opérations prennent concrètement forme sur notre territoire. »

Christian Estrosi, Député-Maire de Nice, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur



Le tramway au cœur du pôle d'échanges multimodal dessert le quartier d'affaires et le parc des expositions.

De fortes ambitions environnementales pour le programme de l'îlot 3.5

Grâce à la démarche « ÉcoCité » portée par la Métropole Nice Côte d'Azur, l'EPA a obtenu l'appui du fonds « Ville de demain » dans le cadre des investissements d'avenir pour promouvoir la réalisation du programme à haute performance énergétique et environnementale de l'îlot 3.5 au sein de l'opération d'aménagement du Grand Arénas. Première opération emblématique du futur pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport, le programme mixte bureaux/hôtel/commerces de l'îlot 3.5 réunit le promoteur Nacarat et l'énergéticien EDF et vise à déployer des innovations éco-exemplaires. Afin de garantir une approche globale dans la démarche environnementale de développement de l'immeuble, EDF a donc été associé dès le départ à la conception, ce qui constitue en partie l'originalité de l'action de l'EPA.

Afin de réduire les consommations futures du bâtiment et de limiter les appels de puissance électrique sur le réseau de distribution, les solutions techniques envisagées associent la production de chaleur et de froid par pompes à chaleur sur nappe phréatique, la production d'électricité par des capteurs photovoltaïques installés en toiture et le pilotage centralisé et automatisé des fonctions d'éclairage, chauffage et refroidissement du bâtiment permettant de limiter les appels de puissance électrique. La performance visée est d'atteindre une consommation réduite de 30 à

50 % par rapport à la réglementation thermique. Grâce à ses hautes performances environnementales, le programme de l'îlot 3.5 sera certifié BREEAM Excellence. L'immeuble, dont la conception a été confiée à l'architecte Dominique Perrault, Agence DPA, bénéficiera d'une position privilégiée à proximité immédiate du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport et du futur parc des expositions. Il sera composé de volumes de 3 à 8 étages sur une surface totale de 18 000 m².

Les 8 000 m² de bureaux seront divisibles en plateaux de 150 m² afin de mieux répondre aux attentes du marché et 10 000 m² accueilleront un hôtel 4**** d'environ 180 chambres destinées à une clientèle d'affaires et de tourisme. Quelques commerces sont prévus en pied d'immeubles ainsi que des aires de stationnement en sous-sol.

La signature de la promesse de vente entre l'EPA et le promoteur Nacarat en décembre 2014 permet d'envisager une livraison mi-2018. ■



Dominique Perrault

Acteur engagé de l'architecture contemporaine, professeur à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, conférencier en France et à l'étranger, il est membre du Conseil scientifique de l'Atelier International du Grand Paris depuis 2012.

Architecte de la Bibliothèque nationale de France après avoir remporté le concours en 1989, il est l'auteur entre autres du vélodrome et de la piscine olympique de Berlin, de l'extension de la Cour de justice des Communautés européennes à Luxembourg, du centre olympique de tennis à Madrid, du campus de l'université féminine Ewha à Séoul, ou encore de la tour Fukoku à Osaka.

Dominique Perrault conduit d'importantes opérations de réhabilitation patrimoniale dont celle du pavillon Dufour à Versailles et du prestigieux hippodrome de Longchamp à Paris. Il est distingué de la « Grande Médaille d'or d'Architecture » par l'Académie d'Architecture, du prix Mies van der Rohe pour la Bibliothèque nationale de France, du grand prix national d'Architecture et de l'Equerre d'argent pour l'Hôtel industriel Berliet, et du Seoul Metropolitan Architecture Award pour l'université féminine d'Ewha. En 2014, il livre le Grand théâtre d'Albi ainsi que la DC Tower 1, à Vienne, plus haute tour d'Autriche.

« Le premier programme immobilier de Grand Arénas démarre sur l'îlot 3.5, au cœur du pôle d'échanges multimodal Nice-Aéroport. Une dynamique s'est mise en place grâce à tout le travail accompli depuis plusieurs années par l'EPA, en étroite collaboration avec ses partenaires financeurs. Les ambitions de l'Éco-Vallée se concrétisent. Le promoteur Nacarat, en partenariat avec EDF, va réaliser un immeuble à haute performance énergétique et environnementale qui comportera à la fois des bureaux, un hôtel et des commerces. Cette opération sera donc emblématique de la mixité urbaine voulue pour le futur quartier d'affaires international, mais elle sera surtout exemplaire. Elle témoignera une fois de plus de l'originalité de l'action de l'EPA qui a tenu à associer l'énergéticien dès la conception de l'immeuble afin de garantir une approche globale de la démarche environnementale. »

Christian Tordo, Président de l'EPA Éco-Vallée plaine du Var

« Nacarat a été particulièrement séduit par cet emplacement de premier ordre et les ambitions environnementales et énergétiques du projet, qui sont conformes aux valeurs de notre groupe. La qualité du travail avec les équipes de l'EPA Éco-Vallée favorise la transparence. Elle permet une écoute et un vrai échange sur les problèmes pour arriver à la meilleure solution. »

Philippe Cayol, Directeur Général Nacarat

Un acteur unique, des solutions énergétiques innovantes

EDF Optimal Solutions interviendra à la fois en tant que concepteur, réalisateur et exploitant du lot énergétique du bâtiment et s'engagera également de manière contractuelle sur les performances attendues. En cas de dérive par rapport aux objectifs énergétiques définis, EDF Optimal Solutions dédommagera financièrement les occupants de manière à compenser le surcoût énergétique lié à la non-atteinte de la performance.

Ce schéma contractuel est similaire au Contrat de Performance Énergétique identifié par les pouvoirs publics comme un outil particulièrement pertinent pour l'atteinte des objectifs pris lors du Grenelle de l'environnement.

Les dispositions techniques retenues devront être validées par les autorités compétentes dès que le projet entrera dans une phase de conception active.

- Elles associent :
- une façade optimisée concourant à la sobriété énergétique du bâtiment ;
 - une production de chaleur et de froid par pompes à chaleur sur nappe phréatique, solution présentant des rendements meilleurs que les solutions classiques et permettant de limiter l'impact du bâtiment sur son environnement immédiat (pollution réduite, limitation du phénomène d'îlot de chaleur) ;
 - la réalisation d'un stockage de froid qui permet de produire

simultanément du chaud et du froid alors que ces besoins ne sont pas simultanés, ce qui permet de ne pas gaspiller le froid fatalement associé à la production de chaleur, et réciproquement ;

- des capteurs photovoltaïques en toiture.

Le bâtiment est par ailleurs « smartgrid ready » : un pilotage entièrement centralisé et automatisé des fonctions d'éclairage, de chauffage et de refroidissement permettra, en phase d'exploitation, de limiter les appels de puissance électrique du bâtiment et de tirer pleinement profit du stockage de froid, lorsque la situation sera tendue sur le réseau électrique. ■

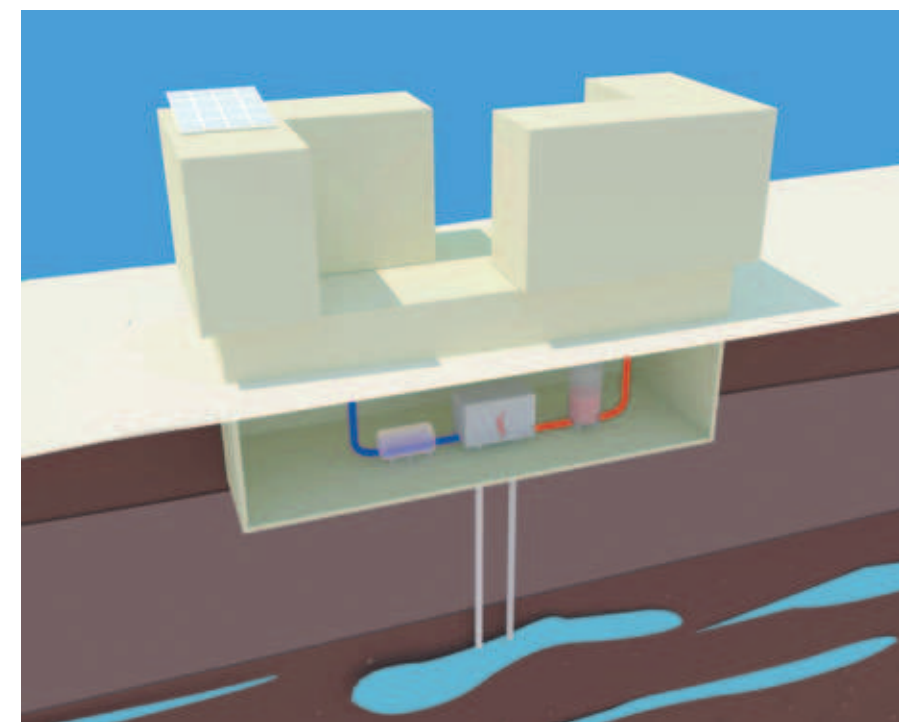


Schéma de la solution énergétique proposée par EDF Optimal Solutions.

« La performance énergétique est au cœur des priorités du Groupe EDF. En tant que filiale, nous sommes fiers de nous associer à ce projet emblématique de la région de la Métropole Nice Côte d'Azur, en proposant une solution énergétique innovante à partir d'énergies renouvelables. »

Dominique Desmoulins,
Président d'EDF
Optimal Solutions

À proximité de Grand Arénas, la technopole urbaine de Nice Méridia est, elle aussi, une opération prioritaire de l'EPA Éco-Vallée plaine du Var. L'aménagement du projet a été confié à l'architecte urbaniste Christian Devillers, dont les références sont nombreuses et reconnues en matière d'ÉcoQuartiers. Il proposera un espace urbain de haute qualité favorisant les interactions et les lieux d'échanges ainsi que des logements sociaux ou libres pour les actifs, étudiants et chercheurs, mais aussi des activités récréatives et culturelles et des services de proximité. Le site sera dédié aux activités technologiques, notamment dans les domaines des technologies vertes, de la ville de demain et de la santé, en s'appuyant sur un fort appareil de formation et de recherche.

Symbole d'une ville créative et accueillante, Nice Méridia a également une ambition d'exemplarité pour la prise en compte de la biodiversité en milieu urbain et de tout ce qui concourt à la création de la ville de demain.

The Crown, premier immeuble tertiaire d'affaires engagé par l'EPA et ARTEA

Programme de 11 000 m² de bureaux sous maîtrise d'ouvrage du Groupe ARTEA, The Crown constitue le premier immeuble tertiaire d'affaires engagé par l'EPA. Les travaux ont débuté en août 2014 et la partie dédiée à IBM sera livrée dès l'été 2015. L'immeuble, dont la conception a été confiée à l'atelier d'architecture Chaix & Morel et Associés, se compose de trois volumes aux proportions adaptées au projet urbain de la ZAC Nice Méridia et répond à la fois aux contraintes urbaines, paysagères et environnementales. Le premier volume, dont les 4 500 m² sur sept niveaux sont dédiés à IBM, s'élève le long de l'avenue Simone Veil. Le deuxième volume développe quatre niveaux et le dernier volume, de plus faible hauteur, comporte deux niveaux au-dessus du rez-de-chaussée. Les enjeux d'économies d'énergie et les objectifs de grand confort intérieur obligent à intégrer une démarche de qualité environnementale particulièrement innovante, répondant aux ambitions d'éco-exemplarité inscrites dans le Cadre de Référence pour la Qualité Environnementale de l'aménagement et de la construction (CRQE) dans l'Éco-Vallée.

Conçu pour être naturellement économe en énergie, l'immeuble associe des technologies pointues de maîtrise de l'énergie et de production

d'énergie verte grâce à deux centrales solaires photovoltaïques installées sur la toiture. The Crown sera ainsi labellisé « très haute performance énergétique », HQE-RT 2012. ■



The Crown, 1^{er} programme tertiaire de Nice Méridia dans l'Éco-Vallée.

Le parking silo, 2^{ème} programme structurant de la technopole urbaine



Le parking silo, 2^{ème} programme structurant de la technopole urbaine.

Le projet de parking silo est situé en continuité de l'immeuble The Crown. 2^{ème} programme structurant de la ZAC Méridia, il est destiné à couvrir en grande partie les besoins en stationnement des futurs utilisateurs de The Crown, mais aussi des autres programmes du quartier. Desservi par l'avenue Simone Veil, le parking sera composé de 6 niveaux de stationnement, dont un en sous-sol, pour véhicules et deux roues et offrira près de 450 places. Il sera animé en rez-de-chaussée par 600 m² environ de locaux dédiés aux commerces et aux services. Sa volumétrie, sa colorimétrie, sa mise en lumière et son enveloppe faite d'une tenture métallique et de panneaux photovoltaïques en feront un équipement et un élément signal de la ZAC Méridia. Le programme s'inscrit dans le respect des prescriptions

environnementales établies par le CRQE de l'EPA. La toiture du bâtiment a été conçue comme une cinquième façade et constitue le point de départ de son architecture. En effet, une grande ombrière de panneaux photovoltaïques orientés au Sud coiffa le dernier niveau. La production électrique des panneaux servira aux besoins en énergie du bâtiment d'une part et à l'alimentation des bornes de rechargement des véhicules électriques du parc de stationnement (36 emplacements réservés). Leurs implantations suivant plusieurs pentes sur les façades latérales du bâtiment conféreront une impression d'ondulation originale. Depuis l'intérieur du parking, une certaine transparence et les vues vers l'extérieur seront conservées. Au rez-de-chaussée, un socle vitré

viendra habiller une grande partie du pourtour du bâtiment, offrant ainsi une visibilité aux activités commerciales et de services et à l'entrée piétonne du parking. En partie haute, la tenture métallique assurera un rôle de protection solaire. La façade nord, plus singulière, intégrera une faille végétalisée, encadrée par deux murs en béton, sur laquelle sera fixée une treille en bois sur toute la hauteur du bâtiment qui servira de support à des plantes grimpantes et retombantes. Un ouvrage de rétention situé en sous-sol permettra de récupérer les eaux de pluie. Le parking silo est réalisé par le promoteur ARTEA qui en a confié la conception à l'agence VBI. Les travaux pourraient débuter en juin 2015 pour une livraison au 1^{er} trimestre 2016. ■

Une dynamique de réussite du territoire et de ses acteurs



Cours de l'Université, espace de convivialité animé de restaurants, de commerces et de services.

Les études de tous les espaces publics de la ZAC, dont le Cabinet Devillers & Associés assure la maîtrise d'œuvre, en partenariat avec Artélia, ont été élaborées en collaboration avec les collectivités et validées par l'EPA, permettant ainsi de démarrer une première phase de travaux d'espaces publics,

de voirie et de réseaux. Le site est déjà bien desservi par le réseau routier et les transports en commun dont le développement se poursuivra dans les années à venir, notamment avec l'arrivée de la ligne Ouest-Est du tramway en 2018. Le lancement de ce programme tertiaire démontre la pertinence de

la stratégie adoptée pour le projet de technopole urbaine. Nice Méridia vise en effet à attirer des emplois hautement qualifiés dans le domaine du développement durable, de la santé et de la ville intelligente, domaine dans lequel l'entreprise IBM s'est particulièrement investie au cours

des dernières années, notamment aux côtés de la Métropole Nice Côte d'Azur au travers d'un partenariat de recherche et développement. Le choix d'IBM de s'implanter dans l'un des projets de l'Éco-Vallée illustre également l'aptitude des acteurs locaux à se mobiliser et à se fédérer autour des enjeux économiques importants pour le territoire.

La commercialisation des autres programmes de la ZAC Nice Méridia a démarré comme prévu. En juillet dernier, une consultation a été lancée pour l'attribution de deux lots : l'un pour un programme de

bureaux et commerces (6 000 m² de bureaux, 600 m² de commerces) et l'autre pour des logements (8 100 m² dont 35 % de locatifs sociaux et 100 m² de services). Les opérateurs lauréats seront désignés début 2015 pour un dépôt de permis de construire courant 2015. ■

Nice Méridia

Programmation générale

347 000 m² de constructibilité globale dont :

- > 58 000 m² de bureaux
- > 177 000 m² de logements soit 2 500 logements
- > 38 000 m² de laboratoires R&D
- > 36 000 m² pour l'enseignement
- > 17 000 m² d'hôtel, de services et commerces de proximité
- > 21 000 m² d'activités (Showrooms...)



Le tracé de la future ligne Ouest-Est empruntera l'avenue Simone Veil et desservira le cœur de Nice Méridia.

La Métropole Nice Côte d'Azur plus entrepreneur, plus intelligente et durable, plus fluide, plus attractive et plus belle

Engagée dans une profonde mutation de son économie, la Métropole Nice Côte d'Azur a l'ambition de devenir un haut lieu d'innovation et d'excellence, une ville à la fois entrepreneur, plus intelligente et durable, plus fluide, plus attractive et plus belle.

Plus entrepreneur

Les actions menées dans le cadre de l'Éco-Vallée renforcent l'attractivité de Nice et de la plaine du Var en offrant des conditions optimales pour s'installer, investir, créer des emplois, tester de nouvelles idées...

Un environnement privilégié pour entreprendre



Nice Premium, premier immeuble de l'ÉcoQuartier Nice Méridia, abrite l'IMREDD et une pépinière d'entreprises.

Toute la politique de la Métropole Nice Côte d'Azur et de l'EPA Éco-Vallée plaine du Var est tournée vers le renforcement d'un contexte favorable à la compétitivité des entreprises et à la création d'emplois, qu'il s'agisse d'encourager l'innovation, la recherche, d'attirer des investissements ou de dynamiser

le développement endogène par divers outils ou aides à l'implantation tels que le Passeport Nice Côte d'Azur qui propose une aide financière à hauteur de 200 000 € sur trois ans aux entreprises créatrices d'emplois s'implantant sur le territoire. À cet égard, la pépinière d'entreprises Nice Côte d'Azur, créée dès 2009

au cœur de la technopole urbaine Nice Méridia, propose 3 400 m² d'espace de développement aux jeunes entreprises du territoire (à peine 300 m² en 2008). À ce jour, elle a accompagné 49 entreprises, permis la création de 200 emplois et obtenu le label de Centre Européen des Entreprises et de l'Innovation (CEEI). Les actions coordonnées de la Métropole Nice Côte d'Azur, de l'EPA Éco-Vallée plaine du Var et de l'Université ont également permis de renforcer l'offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche. En témoigne notamment la création de l'IMREDD (Institut Méditerranéen des Risques, de l'Environnement et du Développement Durable) implanté, en préfiguration, à côté du CEEI dans la technopole Nice Méridia. Il s'agit là d'un projet majeur : 200 étudiants, 4 formations en « Gestion de l'environnement et du développement durable », « Management, qualité, matériaux », « Bâtiments haute performance énergétique » et « Gestion juridique du développement durable » et un cycle d'ingénierie mis en œuvre par Polytech Nice-Sophia Antipolis sur le génie de l'eau. Pour favoriser la compétitivité et l'innovation dans les nouvelles technologies, l'Éco-Vallée offre également aux entreprises la possibilité de développer des expérimentations dans le domaine de la ville intelligente et durable. ■

L'Espace Delvalle, futur fleuron de la Silver Economie



Le nouveau centre hospitalier universitaire Pasteur II.

Désignant l'ensemble des biens et services non médicaux dédiés aux personnes âgées, la Silver Economie est identifiée comme un des principaux leviers de la croissance économique des prochaines décennies. En 2030, 30 % de la population aura plus de 60 ans. Ces « seniors », dont le pouvoir d'achat est plus élevé que la moyenne, affichent des besoins spécifiques, mal couverts aujourd'hui. Conscient des atouts de cette filière, la Métropole Nice-Côte d'Azur mise sur son développement en créant l'Espace Delvalle qui accueille le siège national du Centre National de Référence Santé à domicile et Autonomie (CNR SDA) chargé de piloter la stratégie de développement de la filière « Silver Economie »

au plan national. Ce projet a également pour ambition d'attirer des entreprises positionnées sur les TIC et la santé, de favoriser la création d'entreprises issues du tissu local, de générer des emplois directs et indirects et de développer de nouveaux services d'aide à l'autonomie pour les habitants. L'espace Delvalle, avec son appartement de simulation, mettra en relation des usagers, des patients et des associations en contact direct avec le monde du numérique et des technologies pour le maintien à domicile dans le cas de suivi post-hospitalisation et pour les personnes âgées. A l'horizon 2020, cinq à dix start-up à l'intersection des TIC et de la santé devraient être créées et on peut

estimer entre 50 et 70 le nombre d'emplois créés chaque année grâce à la Silver Economie. Le territoire de la métropole a de très nombreux atouts légitimant le lancement d'une démarche « Silver Economie » située à l'interface des nouvelles technologies numériques et de la santé, avec le bien vieillir pour fil conducteur. Il est temps, aujourd'hui, de mettre les énergies et l'innovation numérique au service du mieux-être, de la santé et de l'autonomie de nos aînés. Unique en son genre en France, l'Espace Delvalle constituera le quartier général des acteurs majeurs qui ont choisi de se rassembler à nos côtés, au carrefour des nouvelles technologies et de la santé. ■

Plus intelligente et durable

La Métropole Nice Côte d'Azur a opéré une profonde mutation de son économie et de la gestion de son territoire et créé un nouvel écosystème en s'appuyant sur l'innovation numérique et l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Dans cet objectif, elle a noué des accords de partenariat avec de grands groupes internationaux tels que Bosch, Cisco, EDF, IBM, GDF Suez, Orange, Schneider ou Véolia et coopère avec l'université de Nice Sophia Antipolis et l'ensemble du tissu des entreprises innovantes du territoire, tels Advansolar (mobilité électrique solaire), Qualisteo (efficacité énergétique), Vulog (mobilité). La Métropole Nice Côte d'Azur a par exemple été la première à lancer le sans contact mobile (NFC) et le stationnement intelligent. L'expérimentation, unique au monde, du monitoring urbain avec CISCO ou encore, le quartier solaire intelligent Nice Grid, vrai laboratoire pour la ville numérique de demain, illustrent cette volonté d'offrir de nouveaux services aux habitants et d'optimiser la gestion de ville. Véritable terrain d'expérimentations, la Métropole Nice Côte d'Azur s'inscrit désormais dans le cercle des villes connectées du XXI^e siècle et devient progressivement l'un des leaders mondiaux des projets numériques appliqués aux territoires.



La Métropole Nice Côte d'Azur a été la première à lancer le stationnement intelligent.

La couverture numérique, maillon essentiel de la smart city

Dès 2011, la Métropole a souhaité établir une stratégie d'aménagement numérique volontariste, notamment dans le but de permettre la couverture des zones qui ne seront pas couvertes, ou partiellement couvertes par l'initiative privée.

Cette stratégie a pour principaux objectifs :

- de raccorder et mettre en réseau 200 bâtiments publics sur tout le territoire ;
- de permettre à toutes les entreprises d'accéder à des offres fibre optique adaptées à leur besoin à des coûts attractifs ;

- d'offrir aux habitants du haut pays des services actuellement plutôt réservés aux zones urbaines denses (Télévision HD, 3D, visio, télétravail, télémedecine, etc.) ;
- de réaliser un aménagement numérique moderne, permettant de connecter tous types de capteurs, afin de faciliter la mise en œuvre de la smart city. Ce réseau privé et sécurisé, propriété de la Métropole, sera le squelette qui concentrera l'ensemble des réseaux de capteurs du territoire et y connectera les entrepôts de données pour assurer un service public plus efficient. Il s'appuiera

sur des infrastructures de fibre optique, de WIFI, de 4G, de CPL, etc. Outre la mutualisation des matériels, l'optimisation des investissements et la réduction des coûts de fonctionnement, ce réseau aura aussi pour avantage d'éviter les problèmes liés à la multiplication des champs d'ondes et à la prolifération d'objets sur l'espace public. Ceci permettra un démarrage des travaux de déploiement de la fibre optique dans les zones non denses au plus vite, tout en assurant une cohérence sur le territoire pour la mise en œuvre des infrastructures de réseau. ■

Nice Grid, le premier démonstrateur français de quartier solaire intelligent

Conçu dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'ADEME et porté par EDF, ERDF, Alstom, RTE, Daikin et Saft à Carros, Nice Grid est un démonstrateur grandeur nature portant sur 1 500 clients résidentiels, professionnels et publics.

Il vise à étudier l'ensemble des problématiques liées au concept de réseaux intelligents du futur en optimisant à l'échelle d'un quartier la production, la consommation et le stockage d'électricité, avec une insertion importante d'électricité photovoltaïque intermittente

sur le réseau basse tension. Son ambition est également de donner au consommateur un rôle actif dans le pilotage de son équilibre production-consommation-stockage de l'électricité. ■



Nice Grid est un démonstrateur de réseau intelligent à l'échelle d'un quartier, avec une insertion importante d'électricité photovoltaïque intermittente sur le réseau basse tension.

Nice a bâti sa réputation sur des paysages exceptionnels, la douceur de son climat, une culture et une histoire. Aujourd'hui, les projets en voie de réalisation permettent d'accueillir les nouveaux actifs avec la promesse d'une qualité de vie incomparable.

Allianz Riviera et IKEA, nouveaux emblèmes de l'ÉcoQuartier de Nice Saint-Isidore

À l'Ouest de Nice, l'ÉcoQuartier de Saint-Isidore privilégie l'intégration architecturale, avec notamment des bâtiments à très haute performance énergétique, des terrasses végétalisées et la qualité des espaces publics. Intégré au quartier de Saint-Isidore, le complexe sportif de l'Allianz Riviera est un pôle d'attractivité fort pour la ville de Nice car il offre toutes les fonctions nécessaires à l'optimisation économique et à l'animation du site. Adossé au stade Allianz Riviera, le centre commercial Nice One sera réalisé en cohérence avec

l'ÉcoQuartier afin de créer un nouveau pôle commercial à Nice et faire vivre le stade toute l'année. Conçu par le cabinet d'architecture Wilmotte & Associés, cet ensemble immobilier d'une superficie de 29 000 m² comportera 10 moyennes surfaces, une vingtaine de boutiques et 480 nouvelles places de stationnement en sous-sol. Les travaux ont démarré en avril 2014 pour une ouverture au public programmée au 2^{ème} semestre 2015. Parfaitement intégré à ce nouveau quartier, le nouveau magasin IKEA,

pilote en matière de développement durable, traduit les engagements de l'enseigne en matière d'indépendance énergétique, choix des énergies renouvelables, sensibilisation à la mobilité et aux déplacements durables et la volonté de la Métropole Nice Côte d'Azur d'avoir un partenaire respectant une approche environnementale du projet mais aussi un souci du design architectural. L'ouverture du magasin IKEA contribuera à la création de 350 emplois directs. ■



Adossé au stade Allianz Riviera, le centre commercial Nice One sera le nouveau pôle commercial de Nice.

Gare du Sud, un nouvel espace de vie



La Gare du Sud offre aux habitants des équipements publics de proximité dans un lieu de vie agréable et attractif.

Le projet de la Gare du Sud d'une surface d'environ 2 hectares a pour objectif de requalifier ce quartier afin de mettre en valeur son patrimoine historique (un édifice classé construit en 1892) et d'offrir aux habitants des équipements publics de proximité pour contribuer à l'animation de ce quartier de centre ville, au-delà des horaires de déroulement du marché.

Après la rénovation du bâtiment des voyageurs, de sa façade et du parvis, l'ouverture de la médiathèque Raoul Mille en janvier 2014, l'aménagement se poursuit avec la création d'un parking souterrain de 700 places, le remontage de la halle aux trains, et la réalisation des équipements de loisir (salles de sports, salles pour les associations, multiplexe de

9 salles), mais aussi des commerces et restaurants, dans un projet qui offrira une place accrue aux espaces verts. Le projet se caractérise par une démarche patrimoniale respectueuse de la composition urbaine environnante, misant sur la valorisation des bâtiments existants. ■

Une offre de logements diversifiée

Un territoire attractif doit produire des logements pour tous les revenus, et en particulier pour les actifs. L'EPA s'engage à programmer les différentes opérations en mixant autant que possible logements, activités, commerces, services et équipements afin de constituer de véritables pôles de vie, réduire les déplacements domicile-travail, mettre à disposition des employés, des habitants et des usagers l'ensemble des facilités qui constituent un tissu urbain diversifié et vivant. La charte de partenariat signée

par 38 acteurs publics et privés du logement sur le territoire de Nice Côte d'Azur traduit une volonté commune de s'engager en amont de la définition de chaque programme afin d'agir concrètement sur tous les segments de l'offre (locatif social, accession sociale, accession intermédiaire...). Elle doit permettre à la fois de répondre plus concrètement aux besoins des citoyens grâce à la production de logements accessibles, en qualité et en quantité, et de favoriser la baisse des prix. Les premières opérations

prioritaires de l'Éco-Vallée proposent, entre 2011 et 2026, la réalisation d'environ 4 400 logements nouveaux répartis entre accession et locatif et entre secteur libre et secteur aidé. En accession sociale, le prix de vente au m² de surface habitable ne dépassera pas le plafond de 2 900 € TTC, avec une place de stationnement comprise. À titre de comparaison, le prix moyen du m² en 2013 est de 4 595 € dans le neuf et 3 562 € dans l'ancien. ■

Pour dessiner son futur de « Métropole verte de la Méditerranée », Nice propose une offre globale et innovante en matière de déplacements et de transport. Le schéma directeur de développement et d'aménagement repose sur le renforcement et la diversification de l'offre ainsi que sur la complémentarité et l'intermodalité.

Une offre innovante en matière de déplacements et de transport



La nouvelle ligne Ouest- Est de permettra de relier l'aéroport et Éco-Vallée à l'Ouest au quartier du Port à l'Est.



La nouvelle offre du réseau métropolitain permettra d'atteindre dans les 10 prochaines années le seuil des 120 millions de voyageurs transportés chaque année.

La tarification attractive à l'échelle du territoire (1 € par trajet pour l'achat d'un titre « multi 10 voyages ») a permis un fort report vers les transports collectifs, avec plus de 66 millions de passagers transportés en 2013. L'extension progressive de la ligne 1 de tramway et la mise en service dès fin 2017 de la ligne de tramway Ouest-Est sont les premières étapes vers un grand réseau de tramway métropolitain à l'horizon 2030. La première phase d'extension de la ligne 1, livrée en juillet 2013 permet de transporter 5 000 voyageurs supplémentaires par jour et de desservir le quartier Pasteur, à l'Est de la ville, et les nouvelles infrastructures telles que l'Hôpital Pasteur II. La nouvelle ligne Ouest- Est de 11,3 km, dont une partie en souterrain, permettra de transporter plus de 105 000 voyageurs par jour dès sa mise en service (200 000 à terme) et de relier en 26 minutes les deux

pôles urbains et économiques majeurs de la ville : le quartier du Port à l'Est, l'aéroport et Éco-Vallée à l'Ouest. Sa mise en service supprimera l'entrée de 20 000 véhicules par jour sur la Promenade des Anglais et engendrera une diminution du bruit et de la pollution. D'autres actions telles que l'allongement des rames, l'achat de nouveaux bus répondant aux normes les plus strictes en termes de rejets polluants, le développement de modes de déplacements en libre-service (Auto Bleue, Vélo Bleu) ou la construction de quatre nouveaux parcs relais contribuent, elles aussi, à une meilleure qualité de vie. La construction de cette offre diversifiée de transport public est articulée autour de 4 grands pôles d'échanges intermodaux : le futur grand pôle multimodal Nice-Aéroport, à l'Ouest de Nice, la gare Thiers au cœur de Nice, le pôle du Pont-Michel, à l'Est, et enfin celui de Lingostière, dans la plaine du

Var. Ce réseau métropolitain permettra d'atteindre dans les 10 prochaines années le seuil des 120 millions de voyageurs transportés chaque année.

La ligne Ouest-Est en chiffres :

- > 11,3 km de tracé, dont 3,2 km de tunnel
- > 26 minutes du Port à l'Aéroport Nice Côte d'Azur
- > 19 rames de 44 mètres
- > 20 stations, dont 4 souterraines
- > 3 minutes d'attente entre chaque rame
- > 105 000 voyageurs transportés par jour à la mise en service
- > Suppression de 20 000 voitures sur la Promenade des Anglais

Nice a retrouvé ses « fondamentaux » : architecture, espaces verts, qualité des aménagements s'imposent. Le « tout béton » et le « tout automobile » sont désormais bannis au profit d'équipements dont les citoyens et les millions de visiteurs peuvent bénéficier en appréciant pleinement la beauté de Nice.

La Promenade du Paillon : un poumon vert de 12 hectares qui a redessiné le cœur de ville



La Promenade du Paillon connaît déjà un succès immense qui ne cesse de s'amplifier.



La Promenade du Paillon invite à la déambulation à travers 12 hectares de verdure en cœur de ville.

Inaugurée le 26 octobre 2013, la Promenade du Paillon s'étend en plein cœur de ville, en retrait de la circulation automobile. Elle réintroduit la nature dans la ville et valorise les espaces publics au service du bien vivre ensemble. Grâce à la magie du climat méditerranéen, dont on retrouve les caractéristiques dans de nombreux biotopes à travers le monde, la Promenade invite à un voyage botanique à travers les continents, sans décalage horaire, avec des promesses d'arbres en

fleurs à chaque saison. Symbole du lien retrouvé entre le Vieux-Nice et la ville « moderne », ce vaste espace public de 12 hectares prend place sur la couverture du fleuve Paillon en redessinant symboliquement ses méandres. L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'aménagement responsable, respectueuse des contraintes environnementales et permettant d'enrichir la biodiversité du site. Des techniques innovantes

de gestion des énergies et de l'eau ont été développées afin de limiter l'empreinte écologique. Aujourd'hui, la Promenade du Paillon s'est rapidement hissée à la première place des endroits à visiter à Nice, selon le site TripAdvisor. Elle connaît, depuis son ouverture, un succès immense qui ne cesse de s'amplifier. De toute évidence, la qualité paysagère et urbaine de ce parc a amélioré la vocation verte de la ville et son image est devenue un atout touristique au-delà des frontières. ■

Vivre dans un cadre préservé

L'Éco-Vallée préserve l'équilibre entre économie et écologie. La démarche en faveur de la biodiversité lancée par l'EPA Éco-Vallée plaine du Var dès 2010 propose un ensemble de mesures et d'outils permettant aux différents acteurs de l'Éco-Vallée d'agir pour la protection, la gestion ou la restauration de la biodiversité. Les mesures proposées, auxquelles sont associés des

indicateurs de moyens et de suivi, visent à préserver l'existant, améliorer le fonctionnement des corridors écologiques, recréer des connections manquantes et inclure la nature dans les nouveaux aménagements. À titre d'illustration, l'étude menée par l'EPA pour l'opération Nice Méridia a permis de réaliser un pré-inventaire écologique du secteur et de proposer des mesures techniques

et juridiques qui préserveront ou intégreront la nature dans le projet d'aménagement. Dans le même esprit, le PLU de Nice intègre la préservation des zones naturelles, des jardins et des espaces boisés, la création d'une trame verte et bleue composée de zones nodales, de zones de tampons et de corridors écologiques, dans lesquels le règlement qui s'y applique impose des prescriptions. ■



ecovallee-plaineduvar.fr
nicescotedazur.org



CONTACTS PRESSE

Isabelle CARASSIC i.carassic@saatchiduke-lyon.com
+33 4 72 33 85 85
+33 6 03 89 61 20

Catherine GENTIL catherine.gentil@epa-plaineduvar.com

Élodie CHING elodie.ching@nicescotedazur.org